

141 rue de la Jasse 34130 Mauguio – 04 67 42 95 46 – cermauguio@gmail.com
233 Grand'Rue – 34980 Saint Gély du Fesc – 04 67 66 06 06 – cersaintgely@gmail.com

VOTRE PERMIS AM (BSR 2 ou 4 roues)



DEROULEMENT DE LA FORMATION

8 heures de formation : votre permis AM en 2 demi-journées !

✓ 1ere demi-journée :

2 heures de formation à la théorie de la conduite

2 heures de formation à la conduite sur piste

✓ 2eme demi-journée :

3 heures de formation à la conduite en circulation

1 heure de sensibilisation aux risques en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal

Pour le BSR 2 roues, l'élève doit venir équipé.

NOS FORFAITS

Forfait 2 roues (sur cyclomoteur)

290 €

Forfait 4 roues (sur voiturette)

456 €

Paiement : Règlement à effectuer au plus tard 7 jours avant la formation

PIECES A FOURNIR

- ✓ 4 photos d'identité format permis – pour la rapidité de traitement du dossier des e-photos sont recommandées (les photos collèges ne sont pas admises)
- ✓ Carte d'identité ou titre de séjour
- ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ Carte d'identité au nom de la facture de domiciliation (pour les élèves mineurs)
- ✓ ASSR 2 pour les élèves nés après le 1er janvier 1988
- ✓ 2 enveloppes vierges timbrées au tarif lettre

Tous les documents peuvent être scannés dans nos locaux, vous pouvez nous fournir les originaux.

HORAIRES Mauguio	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bureau et Code	16h - 19h	10h – 12h 14h – 19h	10h – 12h 14h – 19h	10h – 12h 14h – 19h	10h – 12h 14h – 17h
Cours de conduite	9h - 19h	9h - 19h	9h à 19h	9h à 19h	9h à 17h

HORAIRES Saint-Gély	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bureau et Code	16h - 19h	16h – 19h	16h - 19h	16h - 19h	10h - 12h

➔ Les cours de pratique moto se déroulent sur une piste à 100 m de l'établissement de Mauguio -RDV à l'auto-école.

TARIFS VALABLES JUSQU'AU 31 décembre 2024 (TVA 20%)

SAS ABC CONDUITE - SIREN 395 142 243. Siège social 141 Rue de la Jasse – 34130 Mauguio

Agrément Préfectoral CER MAUGUIO Route de la Mer : E1903400160 CER ST GELY DU FESC : E0203405540

141 rue de la Jasse 34130 Mauguio – 04 67 42 95 45 – cermauguio@gmail.com
233 Grand'Rue – 34980 Saint Gély du Fesc – 04 67 66 06 06 – cersaintgely@gmail.com

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS AM

Définition :

Permis A.M (ex BSR) pour conduire un cyclo, scooter ou moto 50cm³ et un quadricycle léger dès 14 ans.

Conditions requises :

Avoir minimum 14 ans

Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASSR1

Durée de la formation pratique : 8 heures

Programme :

Le brevet de sécurité routière (BSR) correspondant à la catégorie AM du permis de conduire est exigé (R. 211-2 du code de la route) pour conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur.

Séquence 1 : formation pratique hors circulation du permis AM (durée : 2 heures)

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Equipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur
 - Leurs rôles ;
 - La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
1. Les équipements — Leurs rôles
 - Le port obligatoire du casque. Son rôle : protection en cas de chutes et de chocs. Le choix d'un casque adapté.
 - L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.
 - Le port obligatoire de la ceinture de sécurité. Son rôle en cas de chocs.
 - Les vêtements adaptés : combinaison ou blouson en cuir ou veste épaisse, pantalons épais, bottes ou chaussures fermées et montantes, gants.
 - Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.
 2. La découverte des principaux organes du véhicule
 - Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité
 - Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.
 - L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.
 - Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.
 - Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.
 - La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.
 - L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.
 - Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.
 - Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau. La pré signalisation en cas de panne.
 3. Apports théoriques (code de la route).
 - La signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle ;
 - Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle ;
 - Positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction ;
 - Franchissement d'intersections et régime de priorité.

Séquence 2 : La maîtrise du véhicule hors circulation (durée : 2 heures de conduite)

- La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) — Le réglage du/des rétroviseur(s). Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.
- La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule. Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).

141 rue de la Jasse 34130 Mauguio – 04 67 42 95 45 – cermauguio@gmail.com
233 Grand'Rue – 34980 Saint Gély du Fesc – 04 67 66 06 06 – cersaintgely@gmail.com

- Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule. Pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité.
- Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.
- Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

Séquences 3 : formation pratique en circulation (durée : 3 heures de conduite)

Pour chacune des compétences à développer, le formateur insistera sur l'importance : de l'utilité et du respect de la règle ; de la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ; des facteurs et de la prise de conscience des risques.

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation : s'insérer en sécurité dans la circulation ; prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter : freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ; arrêt et départ en circulation (feux, stop...) ; ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances. Négocier un virage.
- Choisir la position sur la chaussée : en ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ; en tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...) ; en intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).
- Franchir les différents types d'intersections
- Changer de direction : avertir de son intention ; se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...) ; adapter sa vitesse ; respecter les règles de priorité ; dégager l'intersection.

Séquence 4 : sensibilisation aux risques. Durée minimale : 1 heure

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal. Si les conditions le permettent, cette séquence est collective. Par ailleurs, elle peut être intégrée et organisée dans le cadre de la partie théorique d'un rendez-vous pédagogique de l'apprentissage anticipé de la conduite défini à l'article R. 211- 5 du code de la route.

Cette séquence vise à :

- informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser les élèves et le ou les parents ou le représentant légal des élèves mineurs, sur les enjeux, en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur et de l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire ;
- informer le ou les parents de l'élève mineur ou son représentant légal sur les compétences travaillées pendant la formation, par l'élève conducteur et retranscrites dans le livret.

L'enseignant traite, en fonction des profils qu'il a identifiés, quatre thématiques parmi les thématiques suivantes :

- les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;
- les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets ;
- la vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage ;
- la prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes ;
- l'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.